

**MÉMOIRE**  
**DE L'AGENCE FORESTIÈRE DE**  
**LA MONTÉRÉGIE**



PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA  
GESTION DE LA FORÊT PUBLIQUE  
QUÉBÉCOISE

JUIN 2004

Monsieur le président,  
Membres de la Commission,

L'Agence forestière de la Montérégie est heureuse de présenter ce mémoire à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise dans le but de souligner l'importance d'apporter le soutien nécessaire à la forêt privée au Québec et plus particulièrement en Montérégie.

### **L'AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE**

Mise en place en vertu de la Loi sur les forêts (L.R.Q., c. F-4.1), l'Agence a pour objets, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) qui regroupe les actions identifiées par les acteurs de la région pour assurer la protection et l'aménagement durable de la forêt privée montérégienne ;
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur qui est assuré par son Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. L'Agence a investi dans le cadre de ce programme au cours de cinq (5) dernières années quelque 6,8 \$ millions.

### **SON TERRITOIRE**

- 11 700 km<sup>2</sup> dont 98% appartient au domaine privé,
- une population de 1,2 million d'habitants ;
- 176 municipalités<sup>1</sup> qui sont regroupées en quinze (15) municipalités régionales de comté (MRC)
- 3 250 km<sup>2</sup> de couvert forestier, soit 27,7 % de sa superficie ;
- 131 écosystèmes forestiers exceptionnels occupent 5 081 hectares ;
- plus de 10 500 propriétaires de boisés de plus de 4 hectares et plus ;
- plus de 1 864 sont reconnus producteurs forestiers, soit près de 18 % des propriétaires de boisés ;
- 8,5\$ millions de travaux réalisés dans le cadre du Programme de mise en valeur des forêts privées au cours des cinq dernières années.

---

<sup>1</sup> Répertoire des municipalités du Québec, Mise à jour en janvier 2002

## **LE SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE**

L'Agence forestière de la Montérégie désire sensibiliser les membres de la Commission à l'importance de soutenir le développement de la forêt privée au Québec et plus particulièrement en Montérégie.

La mise en place en 1995 du nouveau régime de mise en valeur de la forêt privée a fait en sorte que la Montérégie à l'instar des autres régions du Québec a pu régionaliser ses interventions auprès des propriétaires de boisés. Si la Montérégie n'est pas reconnue pour son dynamisme forestier, elle n'est pas moins sensible et éveillée aux bénéfices engendrés par sa forêt privée. L'épisode de verglas de 1998 a contribué à cet éveil.

En effet, la forêt privée, par son accessibilité et sa richesse, présente un formidable potentiel de développement régional que les partenaires forestiers régionaux reconnaissent et s'efforcent de développer. La richesse du sol et la qualité du climat font en sorte que la Montérégie supporte parmi les plus belles et les plus productives forêts feuillues du Québec. La richesse de la forêt feuillue offre une opportunité qu'il faut saisir. La production de bois de qualité et la transformation des produits du bois avec une haute valeur ajoutée sont les pistes de solutions envisagées.

Dans cette optique, il serait opportun d'assurer une stabilité aux supports accordés aux propriétaires de boisés. C'est pourquoi l'Agence désire sensibiliser les membres de la Commission à l'importance de maintenir voire d'augmenter les mesures d'appui aux propriétaires de boisés afin de maintenir les efforts de protection et de mise en valeur de la forêt privée qui ont été entrepris.

Le plus grand outil de l'Agence est son programme de mise en valeur des forêts privées. Ce programme est, pour les propriétaires de boisés, un incitatif financier tangible à la protection et à la mise en valeur de leurs superficies forestières. Une réduction des sommes attribuées à ce programme entraîne des conséquences immédiates et se traduit par une baisse des travaux d'aménagement réalisés.

Une réduction de l'effort d'aménagement est d'autant plus mal venue que les boisés de la Montérégie font actuellement l'objet d'intenses pressions du milieu pour changer leur vocation forestière (agriculture, villégiature, urbanisation, etc.). Sans compter que le verglas de 1998 a entraîné des besoins d'aménagement pressant auxquels il faut répondre.

Pour illustrer l'état de la situation, en date d'août 2002 l'Agence a fait réaliser une étude<sup>2</sup> qui démontre que les superficies forestières en Montérégie ont été significativement réduites au cours des dernières années, pour se solder par une perte

---

<sup>2</sup> SOUCY-GONTHIER, Danielle MARCEAU, Marc DELAGE, Alain COGLIASTRO, Gérald DOMON et André BOUCHARD (2003), *Détection de l'évolution des superficies forestières en Montérégie entre juin 1999 et août 2002 à partir d'images satellitaires LANDSAT-TM*, Agence forestière de la Montérégie, 34 p.

de plus de 12 500 ha entre juin 1999 et août 2002. Cette perte de superficies forestières a eu pour conséquence de faire basculer 12 des 15 MRC de la Montérégie en dessous du seuil critique de 30 % de superficies boisées, où 9 de ces 12 MRC ont chuté sous le seuil de 20 % de superficies forestières.

## AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE ÉVOLUTION DU COUVERT FORESTIER PAR MRC - 1984 À 2002

Superficie du couvert forestier / Superficie totale

Territoire de MRC	1984	1994*	1999	2002
Acton	49%	44%	43%	41%
Beauharnois-Salaberry	19%	12%	7%	6%
Brome-Missisquoi	61%	55%	60%	59%
La Haute-Yamaska	58%	48%	54%	53%
La Vallée-du-Richelieu	21%	20%	20%	20%
Lajemmerais	24%	16%	16%	16%
Le Bas-Richelieu	28%	20%	17%	16%
Le Haut-Richelieu	16%	12%	11%	10%
Le Haut-Saint-Laurent	42%	33%	29%	28%
Les Jardins-de-Napierville	33%	27%	27%	25%
Les Maskoutains	20%	18%	17%	15%
Longueuil	30%	17%	18%	17%
Roussillon	16%	13%	14%	14%
Rouville	20%	17%	15%	13%
Vaudreuil-Soulanges	26%	20%	18%	17%
<b>Montérégie</b>	<b>33%</b>	<b>28%</b>	<b>27%</b>	<b>26%</b>

Source :

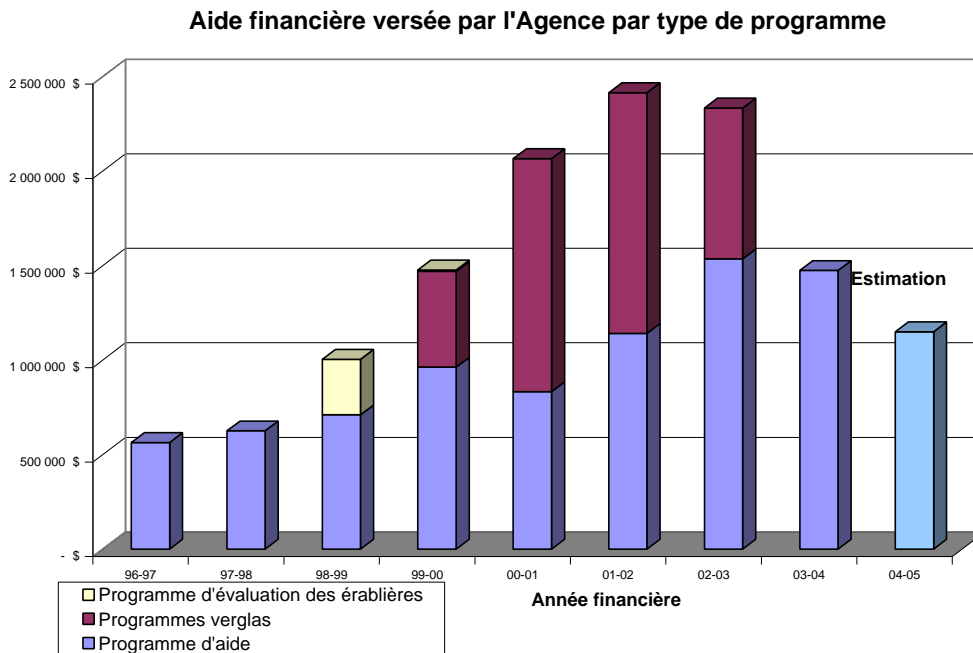
1984: 2e programme d'inventaire forestier du MRN, 1984;

1994: 3e programme d'inventaire écoforestier du MRN, 1994. (Sans les superficies en régénération)

1999: Image satellite Landsat 5, juin 1999

2002: Image satellite Landsat 7, août 2002

Un seuil aussi bas n'est pas seulement un problème d'ordre économique, mais également d'ordre environnemental. Comment pouvons-nous espérer convaincre les propriétaires de boisés d'aménager voire de maintenir leurs superficies boisées si nous ne pouvons leur garantir une certaine forme de soutien financier? En effet, nous constatons après dix années d'opération que plus nous offrons de soutien aux propriétaires forestiers plus ceux-ci sont enclins à aménager et à mettre en valeur leur boisé. Les besoins d'aménagement sont grands et l'intérêt des propriétaires soutenu. Toutefois, force est de constater que le soutien financier offert est en rapide décroissance au cours des dernières années, laissant ainsi en plan nombre de propriétaires qui avaient entrepris d'investir dans leur boisé.(voir graphique)



Les bénéfices qui découlent de l'aménagement des forêts dépassent largement le seul intérêt monétaire du propriétaire. En effet, une étude réalisée au Bas St-Laurent<sup>3</sup> démontre que chaque dollar investi par l'État engendre des retombées de 2,89 \$. Dont 1,04 \$ pour l'État en retenues fiscales, parafiscales et en taxes de vente. Dans un tel contexte, tout le monde y trouve son compte !

Le financement de la protection et de la mise en valeur de la forêt privée interpelle l'ensemble des ministères, organismes et utilisateurs qui en tire un bénéfice. Pensons seulement aux centaines de millions dépensés pour les activités de chasse et de pêche partout au Québec. Comment peut-on espérer accroître nos interventions quand la contribution de l'industrie de transformation du bois plafonne sa contribution annuelle à 8 millions pour le Québec tout en contribuant au mètre cube solide acheté. Plus nous mettons de bois en marché, plus la contribution au mètre cube diminue. Une façon de faire totalement contre-productive.

Si nombre d'organismes et d'utilisateurs bénéficient de la forêt privée, le financement de sa protection et de sa mise en valeur devrait également les concerner.

<sup>3</sup> BOUTILLER, Luc, Oleg STANEK et Robert SAVOIE (2000), *L'impact des investissements publics en forêt privée*, Forêt Modèle du Bas St-Laurent, 24 p.

## **LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS EXCEPTIONNELS**

La Montérégie se démarque également par la grande diversité et la richesse de ses habitats forestiers. On dénombre en Montérégie à ce jour 131 des 456 écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) répertoriés en forêt privée au Québec, soit plus de 5 000 hectares. Ces forêts exceptionnelles sont soit une forêt rare, ancienne ou abritant une ou des espèces menacées ou vulnérables (forêt refuge).

La protection des EFE de tenure privée ne doit pas être la seule responsabilité du propriétaire. Elle doit être partagée par l'ensemble de la société québécoise. Nous ne pouvons laisser le propriétaire assumer seul le fardeau de protéger ces sites. À cet égard, l'État doit apporter tous les appuis nécessaires aux propriétaires, soit en terme financier, technique ou fiscal.

### **CONCLUSION**

L'Agence forestière de la Montérégie désire :

Que soit instaurée une véritable politique forestière pour la forêt privée du Québec afin de clarifier le rôle de la forêt privée au Québec ;

Que le financement de sa protection et de sa mise en valeur soit assuré à long terme et que ce financement fasse appel à l'ensemble des utilisateurs et bénéficiaires de sa mise en valeur ;

Que soit mise de l'avant une véritable politique pour la forêt feuillue afin de développer son plein potentiel ;

Que le gouvernement développe avec les partenaires forestiers des mesures de soutien aux propriétaires afin de s'assurer du maintien et de la protection des écosystèmes forestiers exceptionnels répertoriés.